

**Déclaration générale du Canada  
Sixième conférence des États parties au  
Traité sur le commerce des armes**

Monsieur le Président,

Je tiens à vous exprimer notre gratitude à vous, à votre équipe et au Secrétariat pour avoir organisé cette réunion malgré les défis posés par la situation liée à la COVID-19. Le Canada se réjouit que la communauté du Traité sur le commerce des armes, y compris les États parties, la société civile, le secteur privé et les organisations internationales, ait trouvé un moyen de se réunir pour continuer à progresser dans la mise en œuvre du Traité.

Le Canada considère le TCA comme une composante essentielle du mécanisme multilatéral de désarmement. Le traité établit une norme internationale importante et contribue à la prévention des violations des droits de l'homme et à la protection des vies humaines. Le Canada a eu le plaisir de devenir officiellement un État partie au TCA l'année dernière. Nous nous réjouissons de jouer un rôle actif et constructif dans ce forum, en travaillant avec d'autres États parties pour renforcer ce traité et faire progresser nos objectifs communs. Nous souhaitons réitérer notre désir de travailler avec toutes les parties prenantes pour soutenir le traité, ses objectifs et ses buts.

Tout d'abord, nous souhaitons accueillir favorablement les nouvelles ratifications du Traité survenues dans de la dernière année. Celles-ci confirment l'appui et l'acceptation croissants du Traité par la communauté internationale. Le Canada s'est engagé à joindre le mouvement en vue d'universaliser le Traité en appuyant les efforts de promotion et de sensibilisation dans les régions où le taux d'adhésion demeure faible. Il est essentiel d'encourager les principaux pays exportateurs et importateurs d'armes à signer le Traité si nous voulons atteindre nos objectifs mondiaux communs. Dans une déclaration distincte à cette conférence, nous mettrons en évidence quelques-unes des mesures clés prises par le Canada au cours de la dernière année pour mettre en œuvre le Traité. Nous

espérons que cela sera utile aux autres nouveaux États parties ou aux pays qui envisagent de devenir États parties.

Pour ce qui est de l'avenir, nous croyons que les questions suivantes sont des priorités :

- Nous pencher de nouveau sur le détournement, y compris sur la vérification après livraison et d'autres mesures d'atténuation. À cet égard, nous sommes conscients des efforts déployés cette année pour améliorer la transparence et la diffusion de renseignements afin d'empêcher le détournement. Nous considérons également le Forum d'échange d'informations sur le détournement comme un outil clé à cet effet.
- Poursuivre les discussions sur les mesures d'atténuation dans des contextes complexes qui permettent de prévenir les conséquences négatives établies à l'article 7 du Traité.
- Intégrer les travaux pratiques sur l'égalité des sexes à l'ensemble du Traité. À cette fin, nous accueillons avec plaisir le travail important réalisé l'année dernière sous la présidence lettonne.
- Améliorer le taux de production de rapports par les États parties au Traité, qui est essentiel à l'amélioration de la transparence – un attribut et avantage clé du Traité. Le Canada met la dernière main à son rapport initial, que nous soumettrons avant le premier anniversaire de notre adhésion au Traité.

Le Canada a donné son avis sur l'initiative d'analyse de concepts clés réalisée par le sous-groupe de travail sur les articles 6 et 7, étant entendu que les États ont le droit souverain de réglementer et de contrôler les armes classiques sur leur territoire conformément à leur propre système juridique ou constitutionnel, et qu'ils ont la responsabilité principale d'établir et de mettre en œuvre des systèmes nationaux de contrôle. Nous encourageons tous les États parties à donner leur avis. Dans le même ordre d'idées, nous appuyons l'élaboration

d'éléments d'un guide d'application volontaire des articles 6 et 7 et invitons les États parties à contribuer à ce processus.

Nous considérons également le Fonds d'affectation volontaire et le Programme de parrainage comme des moyens utiles d'améliorer la mise en œuvre du Traité. Le Canada a donc versé 100 000 \$ CA à ces initiatives cette année dans le cadre du Programme canadien de réduction de la menace liée aux armes de destruction massive. Nous encourageons tous les États en mesure de le faire à contribuer à ces initiatives importantes.

Alors que nous examinons les façons possibles de faire progresser le Traité, nous sommes préoccupés par la situation financière. Trop d'États parties ne s'acquittent pas de leurs obligations financières. Nous exhortons tous les États à verser intégralement et ponctuellement leurs contributions obligatoires, et nous appuyons pleinement l'application de la règle financière 8.1(d), qui a été adoptée par tous les États parties et contribue efficacement au règlement des problèmes financiers. Ces contributions sont essentielles à nos activités et à la réalisation de nos objectifs communs.

Monsieur le Président,

En tant que nouvel État partie, nous tenons à affirmer que le Canada est prêt à tirer parti des bases qui ont déjà été solidement jetées par la communauté du Traité. Nous espérons qu'ensemble, nous pourrions continuer à renforcer la mise en œuvre de cette entente.